

AUTOTEST

**Voici comment savoir si
une organisation traite
correctement vos données**

✓ **Vous savez à l'avance pourquoi vous devez communiquer vos données**

Si une organisation souhaite conserver vos données personnelles, elle doit expliquer clairement pourquoi. Ce n'est pas le cas ? Cela pose alors déjà problème et vous pouvez le signaler à l'organisation concernée.

✓ **Vous ne devez compléter que les données qui sont strictement nécessaires**

Vous souhaitez acheter des tickets pour un concert ? Dans ce cas, vous ne devez en principe communiquer que les données qui sont réellement nécessaires pour commander les tickets. Soyons clairs : votre numéro de téléphone ou votre style de musique préférée n'en font pas partie.



**Protégez vos données.
Pour savoir comment faire,
consultez maîtrisermesdonnees.be**

ASTUCES

**Que faire si vous pensez
qu'une organisation abuse
de vos données ?**

✓ **Interpellez l'organisation directement**

Envoyez un e-mail ou une lettre.
Vous trouverez plusieurs modèles
de lettre sur maîtrisermesdonnees.be

✓ **Notifiez l'abus à l'APD**

L'Autorité de protection des données (APD) contrôle l'échange de données personnelles et vous aide à protéger vos données. Les organisations qui ne respectent pas les règles peuvent être sanctionnées pour cela.

FR: L'Autorité de protection des données, David Stevens, Rue de la Presse 35, 1000 Bruxelles

APD
Autorité de protection des données

**Veillez à ce que personne
n'abuse de vos données :
connaissez vos droits en
matière de vie privée**



Cette campagne est financée par le programme
Droits, Egalité et Citoyenneté REC-AG-2017
de l'Union européenne



POURQUOI ?

Pourquoi la protection de vos données est-elle si importante ?



Vos données sont partout

Vous pensez peut-être ne jamais le faire mais pourtant, vous communiquez chaque jour des informations personnelles. Votre nom, votre adresse, votre photo, votre nationalité, votre état civil, ... vous laissez partout derrière vous des données à votre sujet.

Vous ne voyez pas immédiatement le danger

À première vue, il n'y a rien de grave à partager des données avec des organisations. Mais c'est précisément là qu'est le problème : quand vous remarquez que quelqu'un abuse de vos données, il est souvent bien trop tard pour agir.

Vous gardez davantage de contrôle

Mieux vous connaissez vos droits en matière de vie privée, moins les organisations pourront abuser de vos données. Et vous garderez ainsi à tout moment le contrôle de vos données personnelles.

DROITS EN MATIÈRE DE VIE PRIVÉE

Comment faire pour protéger vos données personnelles ?

Vous pensez qu'une organisation abuse de vos données personnelles ? Dans ce cas, vos droits en matière de vie privée vous aideront à interpeller l'organisation concernée.

1. Droit à l'information

Toute organisation doit toujours vous informer clairement et par écrit des motifs pour lesquels elle conserve vos données personnelles.

2. Droit d'accéder à vos données

Vous pouvez toujours demander à une organisation de consulter les données qu'elle conserve à votre sujet.

3. Droit de rectifier vos données

Vous pouvez à tout moment faire rectifier vos données si elles contiennent des erreurs ou si certaines données ne sont plus pertinentes pour l'organisation qui les conserve.

4. Droit de faire effacer vos données

Vous pouvez demander à une organisation d'effacer vos données de sa base de données.

5. Droit au transfert de vos données

Vous pouvez demander le transfert de vos données d'une organisation à une autre.

6. Droit de retirer votre consentement

Vous avez donné par le passé votre consentement au traitement de vos données ? Vous pouvez retirer ce consentement à tout moment. Sans devoir vous justifier.

7. Droit de s'opposer au traitement de vos données personnelles et aux décisions automatisées

Vous pouvez demander de ne plus utiliser vos données, à moins qu'il n'y ait des raisons impérieuses de le faire. En outre, vous pouvez toujours vous opposer au marketing direct. Dans certains cas, vous pouvez aussi vous opposer aux décisions automatisées.

8. Droit à la limitation du traitement

C'est possible dans trois cas :

- Vous contestez l'exactitude de vos données.
- Vos données ont été obtenues de manière illicite.
- L'organisation en question n'a plus besoin de vos données.

